Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260401-2026055_DEL-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 1ER AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-055

Le mercredi 1er avril 2026 à 20H00, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Administratif, sous la présidence de M. Bruno LESNÉ, Maire.

Présents : M. LESNÉ, Mme TÉBESSI, M. DENIS, Mme LE FORT-PILLARD, M. MANGELINCK, Mme LE ROUX, M. LAIZÉ, Mme HALLIEZ-BERTHELOT, M. BRÉMOND, Mme O'SULLIVAN, M. BERNARDET, M. GUIHEU, Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE, M. LEFEVRE, M. LE CUNFF, Mme LAYEC, Mme LOURDAIS, M. BARRY, Mme VANDENDRIESSCHE, M. DAUGAN, M. L'HOSTIS, Mme GUILLANTON-CUJARD, Mme LIVIER MABILLE, M. BOUGET, M. ARS et M. DUVAL.

Excusé : Mme YVET (pouvoir à M. LESNÉ), Mme MACIÉ (pouvoir à M. DENIS) et Mme GUENÉ (pouvoir à Mme LIVIER MABILLE).

Mme Sarah VANDENDRIESSCHE a été élue secrétaire.

Date de convocation : 26.03.2026

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de votants : 29

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE À L'OUEST DE RENNES

Rapporteur : **M. LESNÉ**

Le Syndicat Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes est chargé de la conduite de la politique sociale dans les 7 communes qui le composent (Mordelles, Le Rheu, Bréal sous Montfort, Chavagne, Cintré, Saint-Gilles et Vezin le Coquet). Il est composé de 14 membres élus (2 par commune).

Ses domaines de compétences sont :
- la petite enfance (multi accueil, jardins d'enfants, ludothèque Tournévire, RIPAME),
- la solidarité et l'emploi (Point Accueil Emploi, Point Info Emploi),
- la gérontologie et l'handicap (EHPAD, la Longère)

Vu l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à cette désignation,
Considérant qu'il convient de désigner deux délégués de la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (22 voix « Pour » et 7 Abstentions) :
- désigne Mme Khadidia LE ROUX et M. Gadirou BARRY comme délégués de la commune de Le Rheu au Syndicat Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260401-2026055_DEL-DE

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Sarah VANDENDRIESSCHE

Le Maire

MAIRIE DE LE RHEU 35650
Ille et Vilaine

Bruno LESNÉ